

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Recu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID: 074-217402981-20240923-DEL24

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024.088

Séance du VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Date de la convocation : Mardi 17 septembre 2024

Président de séance : M. Patrick ANTOINE Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum: 14

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, BELMAS, PELLIER, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIOUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

4 pouvoirs:

Véronique FENEUL à Patrick ANTOINE, Michel COLLOT à Patrick SILLARD, Christine MOUCHET à Jean-Pierre BELMAS, Martine PARRET à Martine GAUD-DAVIET

4 absents:

MM., JOURNE, ALPSTEG, MARTINEZ, RIBOURDOUILLE

Objet : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics assainissement non collectif, assainissement collectif et eau potable

Monsieur le Maire présente le rapport transmis par Annemasse Agglo, qui fait notamment, état des indicateurs suivants :

- prix de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2024 : 3,87 € TTC/m³ sur une base de 120 m³ (+0.01€)), pour une moyenne 2022 départementale de 4.53€ et nationale de
- volume d'eau produit : 7 071 726 m³ (- 1.69% % par rapport à 2022) ;
- qualité d'eau potable : 99.5 % de conformité bactériologique et 100 % en physico-chimie ;
- volume d'eaux usées traitées à l'UDEP OCYBELE: 7 114 178 m³;
- bonne satisfaction des usagers : seules 3 réclamations sur 512 concernent la qualité de service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE: PREND ACTE du rapport annuel 2023 portant sur le prix et la qualité des services publics assainissement non collectif, assainissement collectif et eau potable.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 1er octobre 2024

Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 04/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.